



**AESH MENACÉE DE LICENCIEMENT POUR AVOIR DENONCÉ LES CONDITIONS  
DE TRAVAIL DANS LA PRESSE :  
RASSEMBLEMENT POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION  
ET CONTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE !**

Le 3 octobre avait lieu une journée nationale de grève à l'appel d'une intersyndicale très large. En tant que référente de la FSU pour les AESH dans le Maine-et-Loire, Julie, AESH en lycée, a répondu aux questions d'une journaliste de Ouest France.

Mal lui en a pris ! La Direction académique et son proviseur ont décidé de la sanctionner en la changeant de lieu d'affectation sous la menace d'un licenciement en cas de refus pour violation d'un « devoir de réserve ».

Le « devoir de réserve » invoqué n'est pas opposable à une responsable syndicale qui s'est exprimée un jour de grève dans un journal local. Rappelons que seuls les fonctionnaires d'autorité peuvent être soumis à une obligation de réserve. Ce qui n'est pas le cas des AESH, pas plus que des enseignant-es d'ailleurs ! La jurisprudence est constante sur cette question : les personnels de l'Éducation Nationale disposent du même droit élémentaire que les citoyen-nés à la liberté d'opinion et à son corollaire nécessaire à la vie démocratique, la liberté d'expression.

Le droit d'expression et de grève existent dans un État de droits. Devrions-nous accepter que nos collègues soient muselé-es ? Accepter qu'on leur refuse le droit de s'offusquer de travailler au service de l'école inclusive pour 800 euros par mois, avec une formation minimaliste et en étant dénué-es de droits, comme le montre cette affaire ?

**Cette sanction est inacceptable** : au-delà de Julie, ce sont l'ensemble des collègues et des organisations syndicales qu'on essaie de faire taire !

**Le 10 janvier, réaffirmons le droit de grève et le droit d'expression** ! Empêchons ce chantage indigne d'une institution, l'Éducation nationale, dont les agents travaillent à transmettre les valeurs de la République mais qui ne respecte pas les droits sociaux élémentaires et s'en prend aux personnels précaires et sous-payés que sont les AESH.

**Exigeons la Levée des sanctions contre Julie !  
À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE ÉDUCATION DU MAINE-ET-LOIRE  
FSU, UNSA, FO, CFDT, SUD, CGT**

**RASSEMBLEMENT**

**MERCREDI 10 JANVIER À 16H DEVANT LA DSDEN**

**Place Lafayette à Angers**

**Avec conférence de presse sur place**